



**Arrêté collectif d'inscription au tableau d'avancement pour l'accès au grade  
des secrétaires administratifs de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur  
classe exceptionnelle**

La rectrice de l'académie de Dijon

- VU** la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;
- VU** les décrets n° 2010-302 du 19 mars 2010 fixant les dispositions statutaires communes applicables aux corps des secrétaires administratifs des administrations de l'Etat et à certains corps analogues relevant du décret n° 2009-1388 du 11 novembre 2009 portant dispositions statutaires communes à divers corps de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique de l'Etat ;
- VU** le décret n°2016-581 du 11 mai 2016 modifiant divers décrets relatifs à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie B de la fonction publique de l'Etat ;
- VU** après examen collégial des dossiers de candidature au tableau d'avancement pour l'accès au grade des secrétaires administratifs de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur **classe exceptionnelle**;

**ARRÊTE**

**Article 1<sup>er</sup>** : Sont inscrits au titre de l'année 2021 au tableau d'avancement pour l'accès au grade des secrétaires administratifs de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur classe exceptionnelle, selon leur rang de classement, les secrétaires administratifs dont les noms suivent :

**Liste principale :**

- 1/ SOUFFLOT Catherine, SAENES CS ; Lycée Clos Maire – BEAUNE
- 2/ GIRARD Myriam, SAENES CS ; Collège André Malraux – DIJON
- 3/ BOUSSAERT Eve-Marie, SAENES CS ; Rectorat – DIJON
- 4/ DAMEME Anne-Marie, SAENES CS ; Lycée Hippolyte Fontaine – DIJON
- 5/ GUILLEMIN Jean-Michel, SAENES CS ; Collège Jules Ferry – GENELARD
- 6/ CIRILLO Caroline, SAENES CS ; Collège Jean Moulin – MONTCEAU LES MINES
- 7/ MILLERAND Sandrine, SAENES CS ; Lycée Hippolyte Fontaine - DIJON

**Article 2** : Madame la secrétaire générale de l'académie de DIJON est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Dijon, le 22 juin 2021

Pour la rectrice et par délégation,  
le secrétaire général adjoint,  
directeur des ressources humaines,

**Cédric PETITJEAN**